DELIBERATION N° 02 - BUDGET PRINCIPAL - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Rapporteur : M. LAMY

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget primitif.
Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 est transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la présente séance.
Une présentation de ce rapport et le débat ont lieu en séance.
Le Conseil Municipal doit prendre acte, par un vote, de la tenue de ce débat.
Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté en Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale le 4 mars 2021.

Intervention de Monsieur le Maire :
Cette présentation est un condensé intéressant des 50 pages du Rapport d'Orientation Budgétaire qui a été joint à l'ordre du jour. Il retrace ce qui s'est passé l'année dernière, la conjoncture actuelle et nos futures prévisions de dépenses pour l'exercice 2021 et les années à venir en termes d'investissements.

Intervention de Madame Claude LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :
Malgré les contraintes, présentes et à venir, engendrées par la baisse des dotations, les réformes des impôts locaux contenues dans les Lois de Finances 2020 et 2021 et par la gestion de la crise sanitaire, ce Rapport d'Orientation Budgétaire est plutôt rassurant. Les trois épargnes (brute, nette et de gestion), après avoir connu "un net rebond" en 2019, sont de nouveau à la hausse. Et il en va de même pour la capacité brute d'autofinancement qui est, comme chacun le sait, un bon indicateur de l'aptitude d'une commune à mener à bien ses différents projets.
Concernant ces derniers, nous apprécierions, comme vous pouvez vous en douter, d'être associés à leur élaboration, d'autant que nous sommes très attachés à la qualité de vie de nos concitoyens.
Au sujet de la culture, d'ailleurs, nous avons une question. L'absence, à une exception près, de représentations à Chaudeau a évidemment dû avoir un impact non négligeable sur les dépenses de fonctionnement de la "salle de spectacle". Elles étaient de 137 902 euros en 2019. Quel est leur montant en 2020 ?
Pour notre bonne information, pourriez-vous également nous dire quel soutien exceptionnel, lié à la crise sanitaire, vous attendez de l'Etat en plus de l'acompte de 8000 euros perçu en 2020 ?
Enfin, la mention de travaux de mise en conformité de l'éclairage de l'Eglise nous a amenés à nous interroger sur ce qu'il en est de l'éclairage public dont le Grand Nancy, nous en sommes bien conscients, a la compétence. Notre question porte évidemment sur le territoire de Ludres. Cet éclairage est-il intégralement conforme aux normes énoncées dans l'arrêté ministériel de décembre 2018 ou est-il en train, progressivement, d'être mis en conformité ?
Par ailleurs, dans l'appel d'offres à l'ordre du jour du Bureau Métropolitain du 8 février 2019, il est fait mention de "l'abaissement de la puissance électrique entre 22h et 6h sur les installations le permettant". Cela vaut-il pour Ludres ou l'un de ses quartiers ?
Merci de votre réponse.

Réponse de Monsieur LAMY :
Effectivement, l'absence de représentations à Chaudeau a fait diminuer les frais de fonctionnement du bâtiment. Cependant, nous n'avons pas les chiffres à cet instant. Ils vous seront présentés lors du compte administratif.
Vous nous indiquez que vous souhaitez être associés aux différents projets et réflexions mais vous l'êtes déjà au travers des commissions. Votre avis est en principe pris en compte.
Concernant l'éclairage de l'Eglise, il a été remplacé par des LED et des capteurs de CO_2 ont été installés à l'intérieur dans la cadre de la réfection du chauffage.

Pour finir, dans la plupart des quartiers à Ludres, l'intensité lumineuse de l'éclairage public est abaissée la nuit sur une période précise mais ça ne se voit pas visuellement.

Réponse de Monsieur le Maire :
Merci de votre soutien et de vos encouragements. Je vais maintenant apporter quelques précisions.
Vous dites que ce Débat d'Orientation Budgétaire est rassurant, j'en conviens. Nous mettons tout en œuvre pour essayer de dégager des marges de manœuvre qui vont nous permettre d'investir. La ville de Ludres est quasiment équipée dans tous les domaines. Maintenant, nous allons arriver dans une phase d'entretien des équipements. Il faut donc prévoir ces travaux dans nos budgets On peut le constater avec cette salle du conseil municipal qui va être en travaux afin de la mettre aux normes, notamment acoustiques.
Concernant nos intentions de dépenses pour les années à venir, une enveloppe a été créée mais pour le moment peu de projets y sont prévus. Ils seront ajoutés au fur et à mesure. Il n'y aura plus de gros investissement type construction de bâtiment dans les années venir.
Pour l'Espace Chaudeau, les frais ont effectivement diminué, notamment avec la suppression des activités. Néanmoins, il y a toujours des frais fixes, comme ceux liés au personnel, à l'assurance, aux fluides, etc. Nous vous donnerons les chiffres lors de la présentation du compte administratif.
Au niveau du soutien exceptionnel de l'Etat, nous n'avons perçu qu'une petite somme, environ 2 000 €. En effet, pour percevoir l'aide, il fallait commander des masques chirurgicaux dans une période bien précise, prise en compte à posteriori. Nous en avons commandés avant cette date et ce, pour les distribuer au plus vite ; ceux-ci n'ont donc pas été pris en compte dans le montant de l'aide octroyée.
Concernant l'éclairage, nous faisons des travaux à l'Eglise, notamment le renouvellement du chauffage dans le cadre de la mise aux normes avec l'installation de nouveaux capteurs de CO2. On en profite également pour remplacer l'éclairage défaillant par des lumières LED.
Pour l'éclairage de la ville, grâce au remplacement des ampoules par des LED, l'intensité lumineuse est diminuée toutes les nuits de 30% de 22h à minuit, de 50% de minuit à 5h et à nouveau de 30% de 5h à 6h du matin et ce, quasiment dans toutes les rues. Cela est pratiquement invisible à l'œil nu. Il reste encore deux grands axes à aménager.
Les travaux ont été réalisés progressivement par les services de la Métropole, compétente dans ce domaine. Ces équipements coûtent très chers. Le budget éclairage public de la Métropole était de plus de 2 millions d'euros les années précédentes, ce qui n'est pas négligeable. Il y a une réflexion en cours sur la possibilité de couper totalement l'éclairage public de minuit à 6h du matin ; elle n'est absolument pas partagée et sera certainement très difficile à mettre en place. En effet, des questions de sécurité se posent, notamment au niveau des entreprises et des vols de matériel. Ce type de vols est très récurrent sur le Dynapôle, les entrepreneurs n'y seraient pas favorables. Par contre, les vols dans les habitations ont fortement diminué grâce au réseau Voisins Solidaires et Attentifs, aux équipements de la ville et aux alarmes installées par les habitants.
Globalement, les villes ayant une zone économique sont contre la suppression de l'éclairage la nuit. Je pense qu'une réduction de l'intensité de 50% est déjà un bon début et cela montre notre engagement pour la diminution de l'empreinte carbone sans négliger les dépenses d'énergie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 sur la base du rapport visé et communiqué préalablement avec la convocation.